



Le Neuillantais

Commune de Neuilly-sous-Clermont

N°6- février 2023

| | | |
|-----------------|--|----------------|
| Sommaire | Article du Bonhomme Picard | Page 1 |
| | Inscriptions scolaires 2023/2024 -- Recensement par l'INSEE de la population 2023 | Page 2 |
| | Site communal et page communale Facebook -- Jeux Intervillages | Page 2 |
| | Assainissement | Pages 3 et 4 |
| | Groupement neuillantais : livraison de fuel domestique | Page 5 |
| | Inflation et augmentation des dépenses énergétiques -- Site intercommunal | Page 5 |
| | Participation financière aux inscriptions « Ateliers du CAL » des enfants neuillantais | Page 5 |
| | Urbanisme et travaux | Pages 6 et 7 |
| | Portrait neuillantais | Page 8 |
| | Transport du mercredi et vacances scolaires -- Associations neuillantaïses | Page 9 |
| | Centre Communale d'Action Sociale -- Les membres du C.C.A.S. | Page 10 |
| | Le personnel d'entretien, de restauration et ATSEM - Rétrospective | Pages 11 et 12 |
| | Non au projet de fermeture de classe -- Garde d'enfants -- Ligue contre le cancer | Pages 12 et 13 |
| | Manifestations à venir | Pages 13 à 15 |
| | Informations et numéros utiles | Page 16 |

Mercredi 18 janvier 2023 | Le Bonhomme Picard

Clermontois

9

TOUT POUR COMBATTRE LA MOROSITÉ

Christophe Chemin veut des habitants heureux

NEULLY / S CLERMONT À l'heure où les maires prennent parfois des décisions pour faire des économies, Christophe Chemin privilégie convivialité et bien-être tout en gardant un œil sur le budget.

Voilà bientôt trois ans que Christophe Chemin est à la tête de la commune de Neuilly-sous-Clermont. Mais pour celui qui est élu depuis 2008 comme adjoint dans un premier temps, l'envie de bien faire dans l'intérêt de tous ses administrés a toujours été primordiale. « Nous faisons en sorte de perpétuer toutes les actions qui permettent d'avoir des moments de convivialité mais aussi pour combattre la morosité », précise Christophe Chemin. Cette volonté résonne presque comme une devise pour l'élu qui travaille avec ses conseillers municipaux, tous désireux du même résultat pour les habitants de la commune.

ENCORE PLUS DE DÉCORATIONS À NOËL

Pour ce faire, en 2022, et alors que bon nombre de ses collègues maires ont limité les dépenses liées aux décorations lumineuses de Noël, le maire de Neuilly-sous-Clermont a fait le choix d'en acheter de nouvelles. « Je suis contre l'austérité gouvernementale, a-t-il précisé. Je ne fais pas de politique, nous sommes tous sans étiquette au sein du conseil municipal. Je respecte le choix des maires



Christophe Chemin a été adjoint durant deux mandats avant de se présenter en 2020 pour être maire. Depuis, il ne souhaite qu'une chose : le bien-être de ses administrés.

qui ont souhaité limiter les décorations de Noël mais, pour nous, c'était hors de question. Il y a d'autres endroits où faire des économies. » De nouvelles décorations ont donc été achetées puis installées en ville. Par ailleurs, le marché et la parade de Noël se sont également tenus sans

changement par rapport aux années précédentes. « Nous sommes garants des finances publiques, poursuit Christophe Chemin. Nous sommes parfaitement conscients qu'il faut gérer ces finances comme il faut et je peux dire qu'à Neuilly nous y veillons. Nous avons fait le choix

de ne rien changer aux fêtes de Noël et les habitants étaient très contents. » Toujours avec pour objectif d'apporter de la joie à tous, quel que soit l'âge de leurs administrés, Christophe Chemin et son équipe ont conservé les animations de la Saint-Fiacre et l'après-midi festif pour la remise des colis aux aînés.

UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS EN 2023

En 2023, les jeunes aussi auront des nouveautés qui leur permettront de s'amuser et s'éveiller. En effet, prochainement, une aire de jeux va faire son apparition sur la place de la République. Pour les enfants un peu plus grands, il y aura une rénovation du city stade, aidée par le Conseil Départemental de l'Oise. En 2023, le maire souhaite poursuivre l'entretien et l'embellissement de la commune. « Cela peut sembler être des petites choses mais cela participe grandement à améliorer le cadre de vie et faire en sorte que tout le monde se sente bien dans notre commune, sourit le maire. Mais évidemment, tout cela sera possible si le budget communal est bon. » Nul doute que les élus veilleront à ce qu'il le soit et le reste.

Juliane Esteve

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2023/2024



La municipalité accueille, avec facilité, les enfants (dès 2 ans ½) extérieurs à la commune, il suffit de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie afin de formaliser le dossier administratif.

Votre enfant fera sa rentrée scolaire en septembre 2023.

Nous vous invitons, dès à présent à procéder à son inscription auprès du secrétariat de mairie 03 44 73 00 43.

Il vous faut apporter les pièces suivantes :

- La copie du livret de famille,

- La copie d'une pièce d'identité du/des parents ayant l'autorité parentale,

- La copie du carnet de santé (pages des vaccins),

- La copie d'un justificatif de domicile récent ou l'attestation d'hébergement (avec pièce d'identité de l'hébergeant).

Une fois l'inscription validée, vous aurez à rencontrer sur rendez-vous, la direction de l'école concernée (École maternelle de l'Orme 03.44.78.32.59 – École Charles Chaplin (CP/CE1/CE2) 03 44 66 17 55 – École élémentaire de l'Orme (CM1/CM2) 03 44 50 51 17).

RECENSEMENT INSEE DE LA POPULATION 2023



Depuis le 19 janvier la campagne de recensement de la population neullantaise est lancée, celle-ci se terminera le 18 février 2023. Trois agents recenseurs désignés par la mairie ont arpenté les rues de la commune, en porte à porte, afin d'aider au mieux chaque administré dans la réalisation de ce recensement **obligatoire, confidentiel, anonyme et d'utilité publique**. Le recueil de ces données permet de connaître les besoins de la population, au regard de sa densité, en termes de transport, de logement, de scolarité, de santé et de bien d'autres nécessités utiles aux administrés.

SITE COMMUNAL et PAGE COMMUNALE FACEBOOK



Selon mes sources, votre [site communal](#) est très peu consulté ! Pourtant, vous pouvez y trouver de nombreuses informations, vous pouvez aussi nous joindre par le biais du lien « **contactez-nous** » et une réponse vous sera apportée dans les plus brefs délais.



Un autre support obtient la palme des consultations, [la page communale Facebook](#), près de 3000 vues par mois. Assez riche en informations diverses (administratives, culturelles, sociales, environnementales et autres...) sont les sujets traités au plus près de l'actualité quotidienne.

JEUX INTERVILLAGES (Samedi 26 août 2023).



Évènement fédérateur qui permet une cohésion sociale entre les 18 entités communautaires, c'est avant tout un rendez-vous convivial, festif et familial parsemé de bonne humeur. Toujours gratuits, ces jeux sont ouverts à tous (dès 5 ans) et sur inscription auprès de Murielle Raviart, présidente de Festiv'Neully.

Dès 9 heures, les représentants des 18 communes de la communauté de communes du Clermontois (Agnetz, Breuil-le-Sec, Breuil-le-Vert, Bury, Cambronne-lès-Clermont,

Catenoy, Clermont, Erquery, Etouy, Fitz-James, Fouilleuse, Lamécourt, Maimbeville, Mouy, Neully-sous-Clermont, Nointel, Rémécourt, Saint-Aubin-sous-Erquery) se défieront lors des 13^e jeux inter-villages, qui ont lieu cette année à Breuil-le-Vert. Une série d'épreuves amusantes et déjantées attend les équipes engagées, entre chaque épreuve, une touche de compétition mais pas de concurrence.

ASSAINISSEMENT

Enfin !! Réclamée depuis tant d'années, retardée et conditionnée techniquement / budgétairement par la réalisation du centre de traitement des eaux usées de Breuil-le-Vert, la dernière tranche des travaux d'assainissement de la commune est arrivée à son terme. Le 03 octobre 2022 se tenait une réunion d'informations au sujet des modalités de raccordements et des aides financières possibles aux riverains neullantais des rues suivantes : Rue de l'église – Rue Saint-Suraine – Rue de Coutances – Rue Neuve – Rue Titencourt – Rue Pierre Jacques et Ruelle Niclette.



Informations de dernières minutes : Dans le cadre des aides attribuées aux particuliers pour les raccordements aux nouveaux réseaux d'assainissement, un premier versement d'un montant de 270 000 € a été accordée par l'Agence de l'Eau. A ce jour, le montant des aides notifiées aux particuliers a déjà atteint ce plafond de 270 000 €. Ainsi, une seconde demande de versement (également 270 000 €) a été sollicitée par la Communauté de Communes du pays du Clermontois auprès de l'Agence de l'Eau. Toutefois, cette dernière nous a informé cette semaine que le versement n'interviendrait pas avant mi-mars. En conséquence, la C.C.C. ne pourra plus notifier de dossier d'aide avant cette date, et donc les dossiers reçus à partir de maintenant seront mis en attente.

Raccordement à l'assainissement (Communauté de Communes Pays du Clermontois : 03 44 50 85 00). **Et si c'était le moment de s'y raccorder ?**

Subvention aux particuliers. Branchements en partie privée des eaux usées au réseau de collecte public.

Communes concernées :

[Cambronne lés Clermont](#) (Toute la commune) - [Neuilly-sous-Clermont](#) (Rue de l'église, rue sainte Suraine, rue de Coutance, ruelle Niclette, rue Neuve et rue Titencourt) - [Nointel](#) (rue de la mairie).

Aide de l'agence de l'eau

L'agence de l'eau Seine Normandie et la Communauté de Communes du Clermontois peuvent vous aider financièrement dans la réalisation de vos travaux de raccordement au nouveau réseau d'assainissement. Validité jusqu'au 31 décembre 2024.

Bénéficiez d'une subvention pouvant aller jusqu'à 3000 € (ou plafonnée au coût réel des travaux).

Domaine public : Nous réalisons les travaux – **Domaine privé :** Vous faites réaliser les travaux par l'entreprise de votre choix.

Constitution du dossier de demande de subvention

- Devis non signé et ne portant pas la mention « Bon pour accord ».
- Formulaire de demande d'aide complété et signé.
- Formulaire de branchement complété et signé.
- Attestation PFAC (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif) complétée et signée.
- RIB pour le règlement.



S'assurer que le dossier est complet avant de le déposer ou de l'envoyer à la Communauté de Communes du Clermontois au 09 rue Henri Breuil 60600 Clermont ou par mail : Secretariat.environnement@pays-clermontois.fr
Attention Les travaux ne pourront débuter qu'après accord de la subvention, au risque de la perdre !!



Versement de l'aide après travaux :

- Solliciter le service assainissement de la Communauté de Communes du Clermontois pour constater la conformité des travaux.
- Fournir la facture des travaux.
- Fournir le bordereau de suivi des matières de vidange de l'ancienne fosse septique venant d'une entreprise agréée.

Aucun versement ne peut avoir lieu sans ces justificatifs !!

Accepté dans l'aide : Fourniture des matériaux, la location de matériel, les équipements hydrauliques

Refusé dans l'aide : Travaux de plomberie, l'achat de matériel

Taxe et coût du branchement

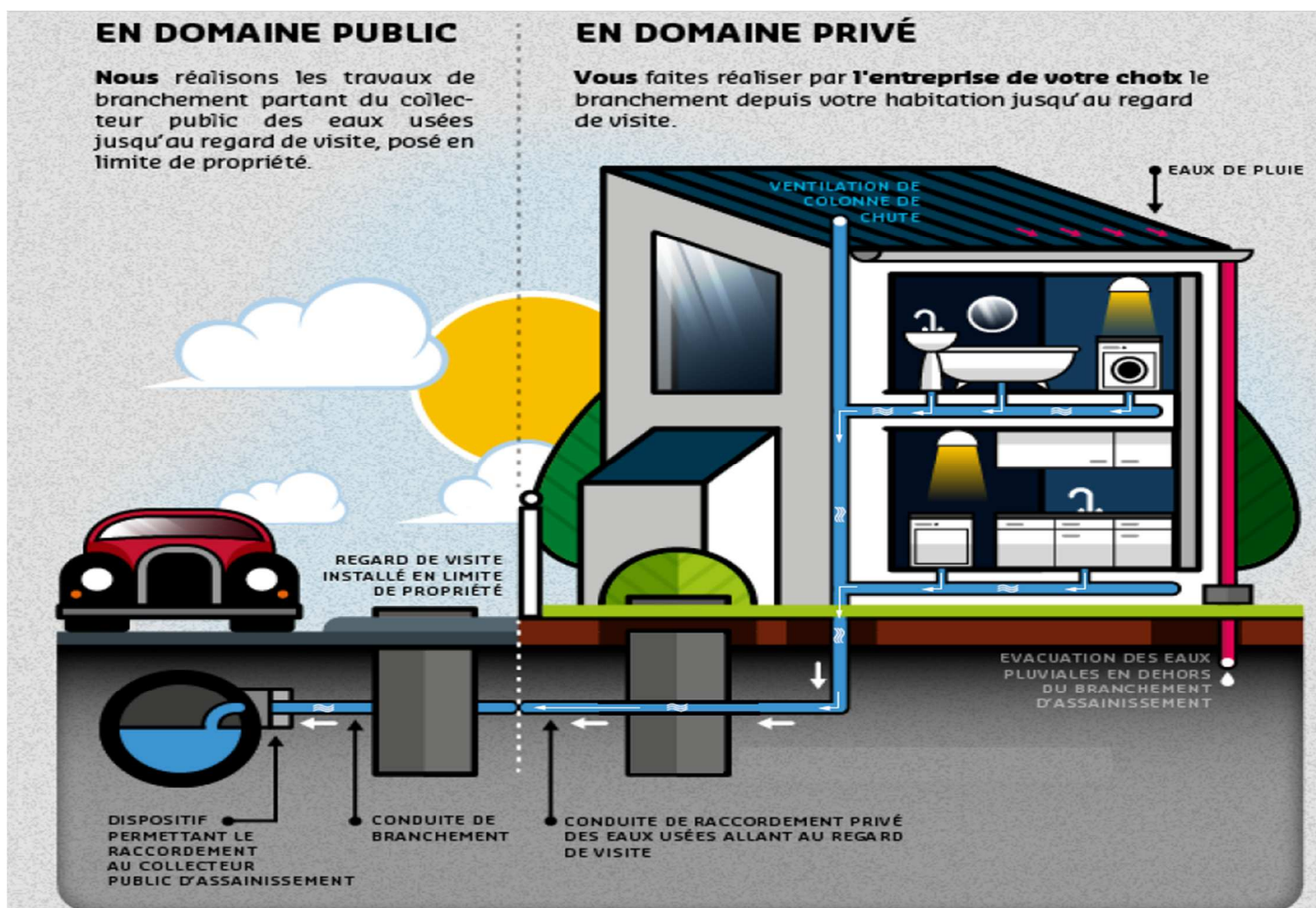
- Branchement public d'eaux usées : **1209 €**
- Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) : **376,50 €**

Formulaires correspondants à nous retourner signés dans les meilleurs délais (y compris si vous ne sollicitez aucune aide). **Ces coûts ne peuvent pas être intégrés à l'aide**

Nous vous remercions pour votre attention. Pour toute information complémentaire, contactez le service eau et assainissement de la Communauté de Communes du Clermontois :

Secretariat.environnement@pays-clermontois.fr – 03 44 50 87 77.

Lien de téléchargement : <https://we.tl/t-aQxzKMJwUr>



GROUPEMENT NEUILLANTAIS - LIVRAISON DE FUEL DOMESTIQUE

Vous êtes encore chauffé au fuel ? Ma proposition peut vous intéresser !

Depuis plusieurs années déjà je suis à l'initiative d'un regroupement de foyers sur Neuilly-sous-Clermont village afin de bénéficier d'une réduction sur le prix du fuel domestique. Devant la flambée des prix de ce combustible indispensable à nos chaudières je vous propose de rejoindre ce groupement neuillantais. Le fonctionnement est le suivant, une commande se déclenche lorsqu'un adhérent en a l'utilité, ensuite je lance un appel au groupe afin de savoir qui souhaite se joindre à cette commande, je négocie le prix du litre de fuel avec le distributeur et nous définissons la date de livraison. Deux qualités de fuel sont possibles (ordinaire ou supérieur). La date de livraison n'est pas modifiable. Si vous êtes intéressé, il est nécessaire de me communiquer vos coordonnées : Nom – Prénom - Adresse postale - Numéro(s) de téléphone – Adresse mail (soit par mail= com.neuilly@orange.fr, soit par sms = 06 68 03 40 53, soit par courrier = Philippe Lejeune 56 rue d'Auvillers 60290 Neuilly-sous-Clermont).



INFLATION ET AUGMENTATION DES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES



Entre le printemps 2020 et ces dernières semaines, le prix des énergies a été multiplié : par 3 pour le pétrole, par 5 pour le gaz et par 3 pour l'électricité. Ces hausses historiques ont un impact et une incidence majeure sur les finances publiques locales et afin de ne pas mettre en péril le budget communal nous devons resserrer les comptes. Avons-nous eu des dons de voyage ? Car depuis ces deux dernières années nous avons opté pour un plan de réduction des consommations énergétiques et bien nous en a pris ! Coupure de l'éclairage public de minuit à cinq heures, rénovation complète des candélabres communaux avec système d'éclairage à LED, changement de chaudières énergivores, isolation de certain bâtiments communaux... Ces orientations en faveur d'économie énergétique, nous souhaitons les continuer, de façon maîtrisée bien entendu, pour envisager un avenir un peu plus serein et permettre d'autres investissements tournés vers les besoins des administrés.

SITE INTERCOMMUNAL



Depuis le 14 décembre 2022, la Communauté de Communes du Clermontois a lancé son nouveau site internet, digitalisé et dématérialisé il est adapté aux smartphones, il permet différentes démarches en ligne (petite enfance, portage de repas, déchèterie, urbanisme ou autres paiements de factures) avec possibilité d'intégrer des pièces jointes. Sans oublier la consultation des services tels que les horaires des bus, la planification des jours de collecte des déchets, les multiples offres d'activités diverses, musicales, culturelles, numériques, sportives ou encore, de loisirs et de lecture publique. <https://pays-clermontois.fr>



PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX INSCRIPTIONS « ATELIERS CAL » DES ENFANTS NEUILLANTAIS

« La culture n'est pas un luxe, c'est une nécessité » *Goa Xingjian.*



Comme chacun sait, depuis de nombreuses années déjà, inauguré par notre ancien Maire, Jean-Pierre Thieffaine, un accompagnement financier est attribué aux familles neuillantaises souhaitant inscrire leurs enfants à un ou plusieurs ateliers proposés par le CAL (Centre d'Animations et de Loisirs) du Clermontois.

En 2022, ajouté à ces activités habituelles, nous avons eu à cœur de relancer les cours de danse, (qui ont malheureusement disparus de notre univers communal depuis l'interruption définitive de l'association IRCM en mars 2020). C'est chose faite !!

Lors de la dernière rentrée scolaire, certainement dû à un meilleur relai d'information, nous avons noté une très nette augmentation des inscriptions et nous en sommes ravis. Pour un budget global de 1 068,25€ cette aide financière est calculée en fonction des revenus de chaque famille. Elle permet ainsi d'ouvrir, même aux plus défavorisés, une sphère culturelle à laquelle certains ne pourraient pas accéder.



La municipalité réfléchit actuellement à un autre procédé moins contraignant que l'ancienne formule devenue chronophage et complexe en raison de l'augmentation des familles recomposées et des calculs basés sur un barème de la Caisse des Allocations Familiales.



URBANISME ET TRAVAUX

Les travaux réalisés récemment et ceux projetés en 2023.



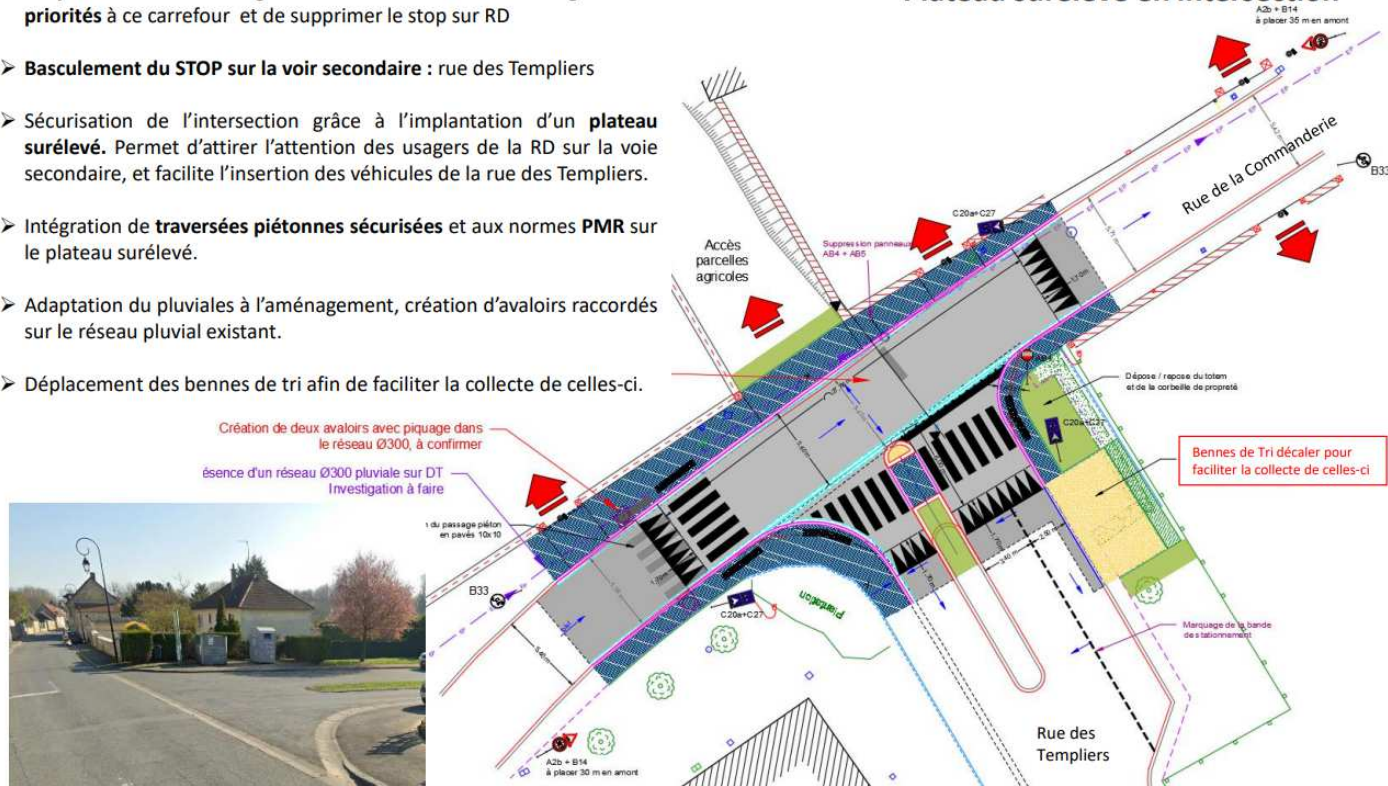
Vous l'avez certainement remarqué, tout l'éclairage public de la commune est maintenant assuré par des LED. La consommation électrique est ainsi diminuée de plus de 50 % par rapport aux anciennes lanternes. Ce chantier, réalisé par l'entreprise Expercité (groupe Eiffage) représente un investissement de 260 000 € dont 44 000 € à la charge de la commune. Le reste est subventionné par le SE60 et le Conseil Départemental, que nous remercions. Nous avons profité de ces travaux pour faire équiper davantage de candélabres en vue de la pose d'illuminations de Noël. Nous prévoyons en effet d'en acheter de nouvelles, pour maintenir cette ambiance festive, qui est chère aux petits et aux grands.

Nous avons fait poser 12 nouvelles caméras de vidéoprotection à toutes les entrées et sorties de la commune. Elles ont d'ores et déjà permis aux services de la Gendarmerie de contribuer à leurs recherches pour des méfaits commis sur notre territoire et aux alentours. Le nouveau giratoire situé près du château d'eau d'Auvillers est terminé, avec la pose des derniers éléments de signalisation et les plantations d'arbres, arbustes et plantes. D'autres plantations ont été faites ou sont prévues à l'école Chaplin, avenue des Biches et au niveau des jardins communaux.

Après le carrefour du château d'eau, nous projetons l'aménagement du carrefour de la rue de la Commanderie et de la rue des Templiers (côté Est) selon l'ébauche ci-dessous. Je rappelle que cet aménagement est recommandé par un cabinet de sécurité routière que nous avons missionné sur l'ensemble des axes principaux de la commune. Le but est de supprimer le stop sur la route départementale, trop souvent non respecté et accidentogène. Ce que confirme le service des routes du conseil départemental, qui demande aux communes d'éviter ces stops dangereux. Nous attendons, et espérons l'octroi d'une subvention du conseil départemental pour réaliser ces travaux d'un coût de 100 000 €.

- L'objectif de cet aménagement est d'harmoniser les régimes de priorités à ce carrefour et de supprimer le stop sur RD
- **Basculement du STOP sur la voir secondaire** : rue des Templiers
- Sécurisation de l'intersection grâce à l'implantation d'un **plateau surélevé**. Permet d'attirer l'attention des usagers de la RD sur la voie secondaire, et facilite l'insertion des véhicules de la rue des Templiers.
- Intégration de **traversées piétonnes sécurisées** et aux normes PMR sur le plateau surélevé.
- Adaptation du pluviales à l'aménagement, création d'avaloirs raccordés sur le réseau pluvial existant.
- Déplacement des bennes de tri afin de faciliter la collecte de celles-ci.

Plateau surélevé en intersection



Nous avons également demandé des subventions pour le remplacement des fenêtres et portes du bâtiment mairie / salle polyvalente pour améliorer l'isolation thermique et acoustique (57 000 €), ainsi que pour changer la chaudière du même bâtiment (23 000 €). Celle-ci est trop énergivore et nous devons impérativement baisser la consommation, qui sera aidée par une télégestion, afin de limiter nos dépenses comme cela a été fait dans nos écoles.

Pour information, le SE60 qui gère le groupement d'achat des communes adhérentes pour l'électricité et le gaz nous avait annoncé, entre 2022 et 2023, une multiplication par 3 du prix de l'électricité, et par 5 du prix du gaz pour les raisons plus ou moins convaincantes que l'on connaît. Les premières factures reçues en ce début d'année confirment cette forte hausse. Pour anecdote, par temps froid, le chauffage de l'école de l'Orme nous coûte désormais plus de 200 € par jour !



Nous prévoyons cette année de rénover le city stade construit en 2007 (34 000 €), ainsi que la création d'une aire de jeux sur la place de la République (65 000 €), dans le même style que celle présente avenue des Biches à Auvers.

Enfin, le projet de création d'une liaison piétonne / vélo reste d'actualité, entre Neuilly-sous-Clermont et le rond-point de la zone de la Tuilerie près de la D1016. Nous avons demandé à la Communauté de Communes du pays du Clermontois d'inscrire cette liaison en intérêt communautaire. A l'heure actuelle, ce projet se heurte à quelques difficultés liées aux acquisitions foncières, mais nous restons déterminés à le mener à bien.

Nous avons donc prévu un budget investissement qui reste ambitieux pour améliorer le cadre de vie de notre commune. Il ne serait pas possible de réaliser tous ces projets sans l'aide précieuse des acteurs publics qui nous accordent des subventions. Nous espérons qu'ils porteront une attention particulière à notre commune.

L'année 2022 a vu une chute du nombre de dossiers d'urbanisme (1 seul permis de construire et 24 déclaration préalable), après des années 2020 et 2021 assez actives.

Modification des Cerfa au 1er janvier 2023.

Cette chute reflète l'activité économique en berne, et en ce qui concerne les permis de construire, cela reflète aussi le peu de réserve foncière disponible sur notre commune.

Une modification simplifiée reste prévue sur notre PLU, pour changer quelques règles esthétiques. Le PLU intercommunal est en cours d'élaboration et entrerait en vigueur au plus tôt dans 2 ans.

Ce futur PLUi devra impérativement prendre en compte certaines règles qui s'appliquent au niveau national, dans le cadre de la politique écologique du gouvernement. L'artificialisation des sols va en effet devoir être réduite et tendre vers le « zéro artificialisation nette ».

Cette politique aura pour conséquence une réduction des possibilités de construction, déjà faibles sur notre territoire. Selon nos premières informations, certains terrains actuellement constructibles pourraient ne plus l'être lorsque le PLUi sera en vigueur.

Cette tendance n'aidera pas le maintien et le développement de notre population, qui vieillit comme un peu partout en France, et présentera un risque pour la vie de nos écoles avec une baisse des effectifs déjà entamée.

| FORMULAIRE | N°Cerfa (02/01/23) |
|---|----------------------|
| Certificat d'urbanisme (Cua et Cub) | 13410*08 |
| Déclaration préalable de travaux (DP) | 13404*10 |
| Déclaration préalable de division (DPLOT) | 13702*09 |
| Déclaration préalable pour des travaux sur une maison individuelle (DPMI) | 13703*10 |
| Permis de construire (PC) | 13409*11 |
| Permis d'aménager (PA) | 88065*11 ou 13409*11 |
| Permis de construire pour des travaux sur maison individuelle (PCMI) | 13406*11 |
| Transfert de permis de construire ou de permis d'aménager | 13412*10 |
| Permis de construire ou permis d'aménager modificatif | 13411*11 |
| Permis de démolir (PD) | 13405*09 |
| Déclaration d'ouverture de chantier (DOC) | 13407*06 |
| Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des trav. (DAACT) | 13408*08 |
| Autorisation de travaux (AT) sur ERP | 13824*04 |
| Notice explicative sur dossiers ADS | 51434#11 |
| Fiche d'aide au calcul des surface | - |
| Fiche autre demandeur | 10405*08 |

Mathieu BARBERY, Maire Adjoint délégué aux travaux et à l'urbanisme.

PORTRAIT NEUILLANTAIS

« Savez-vous que vous avez un chasseur d'orage à Neuilly-sous-Clermont ? », tels sont les propos tenus par Nadège, adjointe à Saint-Aubin-sous-Erquery, au sujet de Julien lors d'une réunion en 2022. Je dois reconnaître que j'ai été quelque peu déstabilisé et plutôt embarrassé de ne pas avoir connaissance de la résidence de ce personnage hors du commun au sein de notre village. En effet, il est rare de rencontrer un **chasseur d'orages** et je n'ai pas tardé à provoquer une entrevue avec **Julien AVALET** qui m'a accueilli chaleureusement à son domicile pour un premier contact.



Passionné, c'est le qualificatif qui le représente avant tout autre chose ! Intarissable sur les sujets météorologiques et les phénomènes hors normes « qu'offre » la nature et ses événements climatiques. *« C'est elle qui dicte sa loi, cela me fascine, cette nature qui nous ramène souvent à une certaine humilité »*. Père de famille, âgé de 40 ans, il est tombé dans la marmite dès l'âge de ses 13 ans, il n'en sortira probablement jamais !! Très secret au sujet de son activité professionnelle, tout simplement parce qu'il y est tenu, il travaille dans

l'aérospatial/aéronautique et les sujets sont souvent classés secret défense. Des milliers de kilomètres parcourus depuis plus de vingt années pour *« capturer ces orages »*, immortaliser les "Spiders" (éclairs composés de plusieurs branches), "les intras" (ceux qui restent à l'intérieur des nuages), les "inters" (ceux qui s'en écartent), autant de termes propres aux chasseurs d'orages. Et il existe encore bien d'autres termes ou expressions pour lesquels je vous laisse chercher la signification si vous le souhaitez : "se faire avaler", "elle est dans le flux", "le point de rosée", "la cellule"...Chacune de ses sorties sont méticuleusement préparées, il ne faut surtout rien laisser au hasard, tel Roger Jensen, 1^{er} chasseur d'orages américain en 1951 dans le Minnesota ou encore, dans un registre différent, Howard Bluestein des plus connus, ayant révolutionné les recherches scientifiques, contribuant ainsi à sauver des milliers de vies, inspirateur dans la réalisation cinématographique tel le film Twister sorti en 1996. Le matériel doit être checké et en bon état de fonctionnement, il en va de **sa sécurité et de la qualité des prises de vues**, c'est essentiel pour éviter toutes frustrations ou regrets. Il faut bien



entendu programmer en amont ces safaris qui requièrent une attention particulière aux prévisions météorologiques, consulter les applications professionnelles, les cartographies en temps réel afin de déterminer le choix des zones dictées. **Merci Julien**, car il y a quelques semaines, j'ai pu t'accompagner lors d'une excursion kéraunique en Champagne, non pas pour l'ampélographie, mais bien pour débusquer *« la colère des cieux !! »* Une expérience des plus époustouflantes avec sa dose d'adrénaline dans la traque des cellules orageuses, course effrénée en dualité avec cette masse orageuse, rapide, instable et en

déplacement constant. Le chasseur/conducteur de la voiture se transforme alors en équilibriste, s'adaptant aux données immédiates météorologiques et se doit de composer avec le GPS embarqué. De multiples changements directionnels, pour être au plus près de la zone, occasionnent un rodéo à travers champs et vignobles, cette chasse devient dantesque, agrippé à la poignée, chahuté de droite et de gauche, rien ne nous arrêtera ! **On exulte !** il faut vaincre et assouvir ces besoins devenus fondamentaux, cette exigence et cette rigueur essentielles à la réalisation de clichés que je qualifierais d'exceptions. Ces atmosphères sont devenues de plus en plus spectaculaires et photogéniques, au fil des années ! *"Le ciel n'est beau que lorsqu'il est orageux"* me confie Julien qui par ailleurs se plaît à "former" quelques jeunes adeptes, organise des petites conférences scolaires et des expositions, donne des conseils contraphobiques aux personnes ayant peur des orages, participe à des enquêtes de terrain après le passage de tornades comme celles de Bertangles dans la Somme en février 2020 ou encore celle de Bihucourt dans le Pas-de-Calais en octobre 2022.

<https://www.explosion-keranique.com> est l'adresse de son site spécialisé.

@julien_avalet celle d'Instagram.

Philippe LEJEUNE.



TRANSPORT DU MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES



Depuis le mercredi 25 janvier 2023, la municipalité a entendu la demande de certains parents en réinstaurant la navette de transport entre l'école de l'Orme d'Auvillers et le centre J.P.Thieffaine à Neuilly-sous-Clermont. Ce transport est assuré par l'équipe d'animation avec le minibus municipal. Le départ est fixé à 08h45 pour un retour à 16h45. **Il n'y a aucune navette le midi.**

ASSOCIATIONS NEUILLANTAISES

« Parce qu'elles en sont l'émanation, les associations sont porteuses d'alternatives concrètes adaptées aux besoins d'un territoire et de ses habitants, à tel point que la corrélation entre une vie associative dynamique et le bien-être des habitants d'un territoire est extrêmement forte. À l'heure où les crises s'enchaînent et s'intensifient, où le besoin d'agir est criant, où les transitions sont indispensables, nous avons plus que jamais besoin d'une vie associative forte et ambitieuse. L'adhésion aux associations est un puissant levier de transformation et de mobilisation collective qui permet au plus grand nombre de trouver du sens tout en s'épanouissant ! » Claire Houry.

À Neuilly-sous-Clermont, il y a 20 Associations proposant des activités et des actions de nature différente.

- ▶ Les associations sportives (Kinomichi, danse, fitness, pilâtes, gym, football, step, yoga...).
- ▶ Les associations de jeux (jeux traditionnels et jeux modernes).
- ▶ Les associations aux activités manuelles (couture, cartonnerie, tricot, poterie, broderie...).
- ▶ Les associations de musique, de sauvegarde du patrimoine, de parents d'élèves.

Lors de la réunion des associations du samedi 07 janvier 2023, nous avons souhaité que les associations proposent plus de manifestations et d'actions au sein de la Commune.

Nous sommes présents pour soutenir et accompagner chaque association dans ses manifestations, que ce soit dans la disponibilité du personnel communal, dans le prêt de matériel et de locaux, dans la diffusion de l'évènement, dans les subventions ou d'autres besoins.

Nous remercions les associations ayant effectuées des manifestations en 2022 pour la commune :

- ▶ « Les Tribal Bikers » pour le 14 juillet d'autrefois, pour le marché de Noël ainsi que la balade du Père Noël.
- ▶ « Alors, on joue ! » pour les 2 samedis des 12 heures de jeux.
- ▶ « L'Atelier au Féminin » pour la Brocante.
- ▶ « Festi'v Neuilly » pour la Bourse aux Jouets et à la Puériculture.
- ▶ « A.G.E.A » pour Octobre Rose.

Ainsi que toutes les Associations qui, chaque semaine, proposent un moment de détente et de convivialité aux neuillantaises et aux neuillantais.

Murielle RAVIART, Maire Adjointe, déléguée aux Associations.

Réunion municipale et associative du 07 janvier 2023



Organisation des manifestations, gestion des demandes de prêt gratuit des salles communales et transmissions des dossiers de demandes de subventions communales ont été l'objet de cette réunion annuelle. Certains représentants d'associations alertent sur la baisse significative des adhésions et souhaitent vivement un regain collectif des habitants (ou extérieurs) de la commune pour recréer du lien social, une dynamique sportive et culturelle neuillantaise.

Association des anciens combattants - UNC. Monsieur Pick, président, décrit une situation préoccupante et **lance un appel à adhésion**. **DEVENIR Membre actif** : Toute personne civile ou militaire engagée, appelée ou réserviste contribuant ou ayant contribué à la défense de la France, ou s'y étant préparée, sans avoir pour autant été engagée dans une opération militaire. Toute personne participante ou ayant participé à la défense ou à la protection des vies et/ou des biens des Français. **Membre associé** : Toute personne qui, ne satisfaisant pas aux conditions ci-dessus décrites, partage les valeurs de l'UNC et qui, en raison de ses attaches familiales ou amicales, ou de ses compétences, souhaite contribuer à la réalisation des buts de l'UNC.

Le C.C.A.S. de Neuilly-sous-Clermont a 3 grandes missions :

1°) LES AIDES

Administratives : Le C.C.A.S., sur rendez-vous, vous aide à remplir les demandes de logement, de retraites, de réversion, de prise en charge médicale ...**Accompagnements** : mise en contact avec les associations d'aide pour les repas, le ménage, les toilettes, la téléalarme...**Alimentaires** : sous forme de bons d'achat à raison de 3 fois par an.
Financières : participation aux aides à la personne et à l'entretien du jardin après étude du dossier. Participation à l'achat de matériel pour les étudiants et aide pour les personnes bénéficiant du RSA contre des heures de travaux généraux.

2°) LES RÉFÉRÉS

Nous prenons en charge des personnes vulnérables (quel que soit leur âge). Soit par des demandes volontaires de la part des administrés, soit par la demande du Département.

L'aide consiste à veiller à leur bien-être en leur apportant notre aide quand ils le souhaitent en particulier sur les démarches administratives, leur tenir compagnie, les accompagner lors de manifestations et parfois dans des rendez-vous médicaux, pharmacie... Pour l'année 2003, nous prenons en charge, pour le moment, 45 référés.

3°) LES ÉVÈNEMENTS FESTIFS

Deux grands moments chaque année sont organisés pour les personnes de **67 ans et plus**.

LA SAINT-FIACRE (distribution d'une brioche et d'une bouteille de cidre) et **LE COLIS des AÎNÉS** (distribution des colis lors d'un après-midi goûter musical).

Le repas au Château d'AUVILLERS, concernant cette tranche d'âge, est offert par la Municipalité donc il n'est pas pris en charge directement par le C.C.A.S.

Dans notre Commune, le C.C.A.S et la Municipalité sont étroitement liés que ce soit dans sa composition ou dans ses finances. Contrairement aux grandes villes où le C.C.A.S. est indépendant et est composé d'une directrice ou d'un directeur et d'employés.

LES MEMBRES DU C.C.A.S DE NEUILLY-SOUS-CLERMONT

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Christophe CHEMIN (Maire et Président), **Murielle RAVIART** (Maire Adjointe et Vice-Présidente), **Céline VITTEL** (Maire Adjointe), **Anne FRÉRET** (Conseillère), **Mélanie BOULANGER** (Conseillère) et **Gaëtan DEBAËR** (Conseiller).

LES MEMBRES ADMINISTRÉS DE LA COMMUNE ayant un lien avec les actions sociales

Martine ALVOËT, **Claudine LEJEUNE**, **Virginie QUÉTU**, **Edith ICCA**, **Brigitte RÉMY** et **Frédéric DIAZ DE FUENTE**.

Besoin d'aide...Besoin de renseignements.

Les membres du C.C.A.S. vous accueillent les mardis et les vendredis après-midi sur rendez-vous auprès du secrétariat de Mairie **03.44.73.00.43**

Murielle RAVIART, Maire Adjointe, déléguée aux Affaires Sociales.



LE PERSONNEL D'ENTRETIEN, DE RESTAURATION ET ATSEM

La commune emploie 7 agents féminins pour entretenir les locaux, encadrer les enfants en maternelle et assurer la restauration.

3 ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) :

Nathalie CORTESSIS – Sylvie LEMAIRE et Dahbia KOUADRIA

1 Agent de restauration

Danielle ZANOTTI

2 Agents d'entretien des locaux et cantine

Magalie MONTÈS et Mélanie DUVAL

1 Apprentie de formation « Service à la personne »

Solène MILON



Leur disponibilité, leur sérieux et leur esprit d'équipe font que notre commune peut se féliciter d'avoir ces agents pour prendre en charge nos enfants dans de bonnes conditions et rendre nos locaux fonctionnels et accueillants.

RÉTROSPECTIVE

La dictée neuillantaise (15 octobre 2022)

Cette seconde édition, encadrée par Patrick TESTARD, a eu un meilleur succès et a réuni 19 participants très motivés. Esprit ludique émaillé d'un soupçon de compétitivité !! Voilà ce qu'il faut retenir de cet événement neuillantais que la municipalité espère pérenniser.

Le texte choisi "**La ronde des chansons**" de Bernard Pivot était relevé à souhait et a départagé les amoureux de la langue française.

« On a tous, un jour ou l'autre, un petit air qui trotte dans la tête et qui colle aux basques... Il est passé par ici, dans cet îlot de verdure où un zeste de jazz a envoûté des badauds ébouriffés par des brises friponnes. On l'a retrouvé là, sur une piste de danse où les fanas des musiques disco et les accros du raï et du rap se sont déhanchés à l'envi. Puis, tiens ! le revoilà, pirouettant d'un baladeur à une radio d'où se sont échappées quelques notes reggae. Enfin, tel un pied de nez, il bondit d'une mansarde dans une venelle, et hop ! repart comme une ritournelle. Quels que soient le jour et l'heure, partout, on susurre, on murmure, on siffle, on marmotte, on chantonne, on fredonne...



Et la chanson va son chemin. Combien d'écoliers, à Caen ou à Sète, se sont fait la voix en ânonnant des comptines ressassées ? Bénis

soient les chœurs et les maîtrises qui, avec des sol et des do, ont sauvé le vieil art choral ! Merci aux pèlerins et aux troubadours, vêtus de seyants pourpoints, qui se sont produits avec des cithares, des lyres ou des luths devant des mélomanes tout égayés qui en oubliaient le faix des soucis. Et chapeau aux boute-en-train du vingt et unième siècle qui, demain, quelque amateurs qu'ils soient, s'époumoneront à interpréter, lors d'époustouflants karaokés, les tubes des hit-parades : autres temps, autres mœurs ! Alors, vous aussi, chantez des ballades ou des plains-chants, des opéras rock, ou encore l'hymne national, dans ce pays où tout commence et tout finit par des chansons. »

Ci-contre les trois lauréats :

- 1^{er} M. Jean Jean-Paul Lesueur
- 2^e Mme Justine Barbery
- 3^e Mme Denise Collery



**Rendez-vous le
samedi 25 mars 2023
pour Le certificat
d'étude
(Cf Manifestations à
venir)**

Le colis des aînés (10 décembre 2022)



Est-ce utile de commenter ces images qui parlent d'elles même !!

C'était Noël avant l'heure pour les aînés neuvillants car la municipalité a convié les plus de 67 ans à venir retirer leur colis autour d'un après-midi festif et convivial. Un moment ô combien important pour certains qui, le plus souvent, vivent une solitude quotidienne. L'équipe composée des membres du C.C.A.S. et des élus reste attachée à ces rapprochements chaleureux.



NON AU PROJET DE FERMETURE DE CLASSE Lundi 06 février 2023

La municipalité et l'association des parents d'élèves (AIPE) se sont mobilisés devant l'école de l'Orme en présence de Monsieur Olivier Paccaud sénateur de l'oise et conseiller départemental du canton de Mouy, afin de protester contre ce projet de fermeture de classe. En effet, nos effectifs scolaires sont stables et ne devraient en aucun cas justifier cette éventuelle décision émanant du recteur de l'académie. **Serons-nous entendus ?**



GARDE D'ENFANTS



GARDE D'ENFANTS

Mme Sophie OUIQUE Assistante maternelle à domicile, agréée depuis 2007, résidant à Neuilly-sous-Clermont, dispose de 2 places à partir du 1^{er} septembre 2023. Enfants de la naissance à 3 ans. Pour information 06.99.76.53.79

Mme Lydie LANGUE Assistante maternelle à domicile, agréée depuis 2003, résidant à Neuilly-sous-Clermont, dispose d'une place à partir du 1^{er} septembre 2023. Enfant de la naissance à 3 ans. Pour information 03.44.73.46.79

LIGUE CONTRE LE CANCER

Elle collecte les radiographies dont vous n'avez plus l'utilité. Ces clichés sont ensuite revendus pour être recyclés et les recettes sont reversées intégralement à la ligue contre le cancer.

Un bac de récupération se trouve au rez-de-chaussée de la mairie.

<https://www.ligue-cancer.net>



MANIFESTATIONS A VENIR



Le certificat d'études Faisant suite à La Dictée neuillantaise 2022 qui a rencontré un vif succès, voici donc Le certificat d'étude qui, je vous rassure, restera accessible à tous !! Divisé en trois parties : Une dictée, un problème d'arithmétique et un questionnaire de culture générale. Il aura lieu le **samedi 25 mars 2023** à l'école Charles Chaplin. Alors, à vos agendas pour ce rendez-vous ludique et convivial.

Réservation auprès du secrétariat de mairie 03 44 73 00 43



Salon Zen, les commerces en fête ! samedi 06 mai 2023 salle polyvalente. Venez découvrir les entrepreneurs et les artisans talentueux de votre région !! (auto-entrepreneurs divers, indépendants, métiers de bouche, professionnels de la détente, médecine douce...). Spectacles et animations pour grands et petits. Entrée gratuite, restauration sur place.



Parcours du Cœur dimanche 14 mai 2023. Maintenant pérennisée à Neuilly-sous-Clermont, ce rendez-vous permet de récolter des fonds (doublés par la municipalité) pour la Fédération Française de Cardiologie. En famille ou en solo, plusieurs parcours de marche proposés accessibles à tous.

QUELQUES MANIFESTATIONS EN 2023

Comme chaque année, nous prévoyons de nous retrouver autour de moments à la fois festifs et mémoriaux.

***** Le Samedi 04 mars : « Les 12 heures de Jeux ».**

Une journée de jeux de société vous amenant jusqu'au bout de la nuit, ouvert à tout public organisée par l'association « ALORS, ON JOUE ! » au Centre de Loisirs Jean-Pierre THIEFFAINE.

***** Le Dimanche 05 mars : La Ligue contre le Cancer.**

Marche organisée par des infirmières en Oncologie au départ du Centre de Loisirs Jean-Pierre THIEFFAINE.

***** Le Samedi 25 mars : Le Certificat d'Étude.**

Passage de l'examen du certificat d'étude organisé par la Municipalité et animé par Patrick TESTART dans l'école CHAPLIN à 14h00.

***** Le Samedi 06 et le dimanche 07 mai : Salon ZEN – Les Commerces en Fête !**

Ateliers, démonstrations, prestations et ventes autour du thème : ZEN.

Organisés par Cindy PRESSE et Lucia CHAUVEAU avec la participation des membres du KINOMICHI. Ce salon se déroule dans la Salle Polyvalente et au Centre de Loisirs Jean-Pierre THIEFFAINE.

***** Le Lundi 08 mai : Cérémonie aux Monuments aux Morts.**

Rendez- vous à 11h45 au parking. À l'issue de la cérémonie un pot de l'amitié sera offert par la Municipalité au Centre de Loisirs Jean-Pierre THIEFFAINE.

***** Le Dimanche 14 mai : Le Parcours du Cœur.**

Marche de 8 kms ouvert à tous. Organisée par la Municipalité.

Départ à 9h00 de l'école maternelle de l'ORME à AUVILLERS.

Un pot de l'amitié sera offert par la Municipalité, dans la cour de l'école, après la marche.

***** Le Samedi 03 et le dimanche 04 juin : Rendez-vous aux jardins de la Commanderie.**

Organisé par Mme et M. ROMAIN dans les jardins de la Commanderie.

***** Le Dimanche 25 juin : La Brocante.**

Organisée par l'association « L'ATELIER AU FÉMININ » sur la place de la République à partir de 6h00.

***** Le Samedi 01 juillet : Kermesse des écoles.**

Cette année, la kermesse des écoles est ouverte à tous. Elle se déroulera aux écoles de l'ORME.

***** Le Samedi 01 juillet : Les randonnées ARNV.**

Organisé par l'Association des Randonneurs Nogentais et Villersois. Départ du Centre de Loisirs Jean-Pierre THIEFFAINE. Pour plus de renseignements se rapprocher de Jean- Pierre OCULY (Maire Adjoint).

***** Le Vendredi 14 juillet : « 14 juillet comme autrefois ».**

Journée animée par l'association « TRIBAL BIKERS » sur la place de la République de 10h00 à 19h00.

***** Le Samedi 26 août : Les Jeux Inter villages.**

Après 3 ans d'absence, les Jeux Inter villages reprennent et sont organisés par la commune de BREUIL-LE-VERT.

Si vous souhaitez y participer en tant que candidat pour défendre les couleurs de NEUILLY, n'hésitez pas à venir vous inscrire en mairie.

***** Le Samedi 02 septembre : La Saint-Fiacre.**

Distribution de la brioche et du cidre aux personnes de « plus de 67 ans » ou ayant 67 ans dans l'année 2023, par les membres du C.C.A.S. et du Conseil Municipal.

***** Le Dimanche 03 septembre : La course de caisses à savon.**

Cette course est organisée par l'Association des « **TRIBAL BIKERS** » dans la **rue d'AUVILLERS**.
Pour tous renseignements complémentaires veuillez-vous rapprocher de **Alain D'ARANJO**, le président.

***** Le Samedi 09 ou 16 septembre : La Saint-Christophe.**

Messe à la **chapelle d'AUVILLERS** vers **18h30** et bénédiction des véhicules à moteur organisées par l'association « **LA SAUVEGARDE DE LA CHAPELLE** ».

Suivi d'un pot de l'amitié offert par la **Municipalité**, puis d'un **lunch** proposé par **M. et Mme NICOLAS** propriétaires du château d'AUVILLERS. Et pour clore la soirée, un **feu d'artifice**, organisé par la **Municipalité**, sera tiré, derrière le château.

***** Le Samedi 16 et le dimanche 17 septembre : Les journées du Patrimoine.**

Portes ouvertes à l'**Église**, à la **Chapelle** et à la **Commanderie**.

***** Le Dimanche 24 septembre : Nettoyons la Nature.**

Point de départ à l'**école maternelle de l'ORME** à **9h00**. A l'issue du nettoyage de notre Commune un pot de l'amitié vous sera offert.

***** Le Samedi 30 septembre : « Les 12 heures de Jeux ».**

Une **journée de jeux de société** vous amenant jusqu'au bout de la nuit, ouvert à tout public et organisée par l'association « **ALORS, ON JOUE !** » au « **Centre de Loisirs Jean-Pierre THIEFFAINE** ».

***** Le Samedi 07 octobre : Octobre Rose.**

3 marches vous sont proposées : 4, 6 ou 8 kms, par l'association « **LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL 60** ».

***** Le Dimanche 15 octobre : La Bourse aux Jouets et à la Puériculture.**

Organisée par l'association « **FESTIV'NEUILLY** », dans la **Salle Polyvalente** à partir de **9h00**.

***** Le Samedi 11 novembre : La Cérémonie au Monument aux Morts.**

Rendez- vous à **11h45** sur le parking de la mairie. Á l'issue de la cérémonie un pot de l'amitié sera offert par la **Municipalité** au **Centre « Jean-Pierre THIEFFAINE »**.

***** Le Vendredi 17 novembre : Le Beaujolais Nouveau.**

Organisé par la **Municipalité** dans la **Salle Polyvalente**.

***** Le Dimanche 03 décembre : Le Marché de Noël.**

Organisé par « **TRIBAL BIKERS** » avec le soutien de la **Municipalité**.

***** Le Samedi 09 décembre : Le Colis des Aînés.**

Après-midi organisé par la **Municipalité** pour les « Plus de 67 ans » avec la remise du colis des Aînés. Cette année, il n'y aura plus de permanence ; le colis peut être récupéré par un tiers ce jour-là.

***** Le Dimanche 17 décembre : La Balade du Père Noël.**

Organisée par « **TRIBAL BIKERS** » avec le soutien de la **Municipalité**.

***** Le Mercredi 20 décembre : Le Noël des Enfants.**

Spectacle offert par la **Municipalité** aux enfants scolarisés ou habitants à NEUILLY de la maternelle au CM2.

***** Le jeudi 21 décembre : Les vœux du Maire.**

La cérémonie a lieu à 19h00 dans la **salle Polyvalente**.

Certaines manifestations peuvent être modifiées, nous vous en informerons dès que possible.

Murielle RAVIART

Maire Adjointe aux Affaires Sociales – aux Associations et à l'Animation



INFORMATIONS et NUMÉROS UTILES

La mairie de Neuilly-sous-Clermont ne délivre plus les Passeports et les Cartes d'Identité. Ci-dessous la liste des communes équipées :

| Commune | Adresse du DR | Téléphone |
|-------------------------|--|----------------|
| ATTICHY | Mairie - place de la mairie | 03 44 42 90 44 |
| AUNEUIL | Mairie - 150 rue de Place | 03 44 47 70 23 |
| BEAUVAIS | Mairie - 1 rue Desgroux | 03 44 79 40 00 |
| BRETEUIL | Mairie - 1 rue Raoul Huhez | 03 44 80 24 24 |
| CHAMBLY | Mairie - place de l'Hôtel de Ville | 01 39 37 44 00 |
| CHANTILLY | Mairie - 11 avenue Maréchal Joffre | 03 44 82 42 00 |
| CHAUMONT-EN-VEXIN | Mairie - 42 rue de l'Hôtel de Ville | 03 44 49 00 46 |
| CLERMONT | Mairie - 7 rue du Général Pershing | 03 44 50 84 84 |
| COMPIÈGNE | Mairie - place de l'Hôtel de Ville | 03 44 40 72 00 |
| CREIL | Hôtel de Ville | 03 44 29 50 00 |
| | Mairie de quartier Rouher | |
| CRÉPY-EN-VALOIS | Mairie - 2 avenue du Général Leclerc | 03 44 59 44 44 |
| ESTRÉES-SAINT-DENIS | Mairie - 15 rue de l'Hôtel de Ville | 03 44 91 60 91 |
| GRANDVILLIERS | Mairie - 15 place de Barbier | 03 44 46 76 48 |
| LACHAPPELLE AUX POTS | Mairie - 17 avenue Tristan Klingsor | 03 44 04 50 70 |
| LE COUDRAY-SAINT-GERMER | Mairie - rue Paul Dubois | 03 44 81 62 12 |
| LIANCOURT | Mairie - 232 rue Jules Michelet | 03 44 73 02 06 |
| MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE | Mairie - 117 avenue Octave Butin | 03 44 90 73 00 |
| MÉRU | Mairie - place de l'Hôtel de Ville | 03 44 52 36 00 |
| MONTATAIRE | Hôtel de Ville | 03 44 64 44 44 |
| MOUY | Mairie - 45 place Docteur Avinin | 03 44 26 86 40 |
| NANTEUIL-LE-HAUDOUIN | Mairie - 8 place de la République | 03 44 88 38 00 |
| NOAILLES | Mairie - 1 rue de Paris | 03 44 03 30 61 |
| NOGENT-SUR-OISE | Mairie - 74 rue du Général de Gaulle | 03 44 66 30 30 |
| NOYON | Police municipale - place de l'Hôtel de Ville | 03 44 93 45 00 |
| PONT-SAINT-MAXENCE | Hôtel de ville, place Mendès France | 03 44 72 68 63 |
| RESSONS-SUR-MATZ | Mairie - 1 place de Verdun | 03 44 42 51 18 |
| RIBÉCOURT-DRESLINCOURT | Mairie - place de la République | 03 44 75 53 53 |
| SAINT-JUST-EN-CHAUSSÉE | Mairie - 21 place René Benoît | 03 44 19 29 21 |
| SAINTE-MAXIMIN | Antenne police municipale - 15 rue Jean Jaurès | 03 44 61 18 40 |
| SENLIS | Police municipale | 03 44 63 81 81 |
| VERNEUIL-EN-HALATTE | Verneuil services -7 rue Pasteur | 03 44 55 43 79 |

Centre de loisirs Jean-Pierre Thieffaine

Tél : 03.44.73.87.93 - alsh.neuilly@orange.fr

Ecole maternelle de l'Orme : 03.44.78.32.59

Ecole élémentaire Charles Chaplin : 03.44.66.17.55

Ecole élémentaire de l'Orme : 03.44.50.51.17

Bibliothèque : 03.44.73.87.92

Mardi et jeudi de 16h30 à 18h et samedi de 10h à 12h

Horaires du bruit de voisinage / des travaux

Utilisation d'outils à moteur électrique ou thermique.

BRUIT
de voisinage



Du lundi au vendredi : 8h à 12h et 13h30 à 19h30.

Le samedi : 9h à 12h et 15h à 19h.

Le dimanche et les jours fériés : 10h à 12h.

Les collectes de déchets :

► Toutes les semaines

Déchets ménagers le jeudi matin.

Recyclables et papiers le vendredi matin.

► Du 15 mars au 18 juillet et du 15 août au 5 décembre

Déchets verts le mardi matin.

Horaires déchetterie (Breuil le Sec)

► Du 1^{er} mars 2023 au 31 octobre 2023

Le lundi : 13h30 à 18h.

Du mardi au samedi : 9h à 12h et 13h30 à 18h.

► Du 1^{er} novembre 2023 au 28 février 2024

Le lundi : 13h30 à 17h.

Du mardi au samedi : 9h à 12h et 13h30 à 17h.



MAIRIE DE NEUILLY-SOUS-CLERMONT

56, rue d'Auvillers 60290 Neuilly-sous-Clermont

Tél : 03 44 73 00 43

E-mail : mairie.neuilly@orange.fr

Site internet : <https://neuilly-sous-clermont.fr>

Facebook : Mairie de Neuilly-sous-Clermont

HORAIRES D'OUVERTURE

LUNDI 16h-18h

MARDI 16h-18h

MERCREDI 10h-12h

JEUDI 16h-18h

VENDREDI 16h-18h

SAMEDI 1^{er} samedi du mois (Le 2^e si le 1^{er} est férié.)

M. Le Maire reçoit sur rendez-vous.

En cas d'urgence le week-end, une permanence téléphonique est assurée par un élu au 03 44 73 00 43.

Bulletin d'information publié par la Mairie de Neuilly-sous-Clermont.

Directeur de publication : **Christophe CHEMIN.**

Rédaction : **Christophe CHEMIN, Mathieu BARBERY, Murielle RAVIART, Jean-Pierre OCULY, Céline VITEL et Philippe LEJEUNE.**

Mise en page, photos et illustrations : **Philippe LEJEUNE et Mireille CARPENTIER.**

Contact : **com.neuilly@orange.fr** - Tirage : 700 bulletins - Imprimés par nos soins - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.